Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260310-DELIB_MARS26_04-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 10 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 04 mars 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, FABLET Jérôme, LE BRETON Emeline, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, MAUGAN Daniel, Guillochon Denis, SABLE Virginie, GUYOT Martial, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, EVRAERT Alexis, PROUST Sandrine

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
L. Oblin donnant pouvoir à Y. Beunel
T. Mary donnant pouvoir G. Monnier
L. Le Guen donnant pouvoir à J. Fablet
C. Marquenie donnant pouvoir à R. Guégan
C. Le Roch donnant pouvoir à S. Proust
ABSENTS: A. Moisan, F. Blanchard,

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 5
Votants : 21

M. O. Renaud a été élu secrétaire de séance

GESTION DEMATERIALISEE DES DEMANDES LOCATIVES SOCIALES

Madame le Maire rappelle que par délibération du 02 juillet 2025, le conseil municipal a acté le principe de gestion dématérialisée de son parc de logement social en s'appuyant sur la Structure CREHA OUEST via le logiciel IMHOWEB. La Société CREHA OUEST souhaite apporter des précisions sur la délibération en indiquant que « la commune demande explicitement à CREHA OUEST de devenir lieu d'enregistrement et d'avoir un accès de type SAISIE ».

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide :**

- **De demander explicitement à CREHA Ouest que la commune de Sérent devienne lieu d'enregistrement et puisse avoir un accès de type saisie.**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 11 mars 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le